

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-012-13542/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Startup Aix-Marseille en vue de l'organisation de la 21ème édition du Startup Weekend Aix-Marseille 48748

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans son Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022, la Métropole affirme son soutien aux actions qu'elle met en place en direction de la population en matière de développement économique, d'emploi et d'insertion. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence précise les relations qu'elle entend établir avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

« Startup Weekend » constitue l'un des événements phares dédiés à la création de start-up et à la culture de l'entrepreneuriat. Il favorise l'organisation de multiples manifestations se déroulant le temps d'un week-end au cours desquelles des aspirants entrepreneurs viennent proposer ou participer à des projets d'entreprises encore embryonnaires, pour les faire évoluer en 54 heures au stade de start-up potentielle.

Chaque année, plus de 1 400 « Startup Weekend » sont organisés dans le monde au sein de plus de 200 pays. En Europe, 500 éditions sont organisées et la France en comptabilise près de 50, localisées dans les Métropoles les plus engagées dans la promotion de l'entrepreneuriat.

Depuis 2010, 19 éditions se sont déroulées sur le territoire métropolitain à Aix-en-Provence et Marseille, représentant plus de 1 500 participants et la naissance de plus de 40 start-up. Historiquement, les éditions de Marseille se déroulent au sein du campus de KEDGE Business School à Luminy, alors que l'édition d'Aix-en-Provence se déroule sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

Mais au-delà d'être un formidable outil d'aide à la création d'entreprises, « Startup Weekend » est également un élément fort d'attractivité et de promotion du territoire. En effet, à travers leur organisation, ces événements révèlent aux yeux de la communauté d'aspirants entrepreneurs le dynamisme des écosystèmes territoriaux en faveur de l'entrepreneuriat.

Ainsi depuis 2014, date du premier « Startup Weekend » organisé à Aix-en-Provence, il faut noter que 9 lauréats (Erylon, Wexup, Sonora Labs, GéoSentinel, Smartembed, Sun Leavs, ICPS, Agrove et Listen Léon) ont choisi de localiser leurs jeunes entreprises sur le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

L'édition 2023 du « Startup Weekend » se tiendra sur le site du Technopôle de l'Arbois. L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°00003056.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Startup Aix-Marseille une subvention d'un montant de 6 500 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Startup Weekend Aix-Marseille contribue à l'attractivité du territoire et à la politique métropolitaine de soutien à la création de start up.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Startup Aix-Marseille d'un montant de 6 500 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER